

Nouveau succès pour la Super Ligue

Après la Cour de justice de l'Union européenne en décembre, le tribunal de commerce de Madrid a donné raison à A22, promoteur de la Super Ligue, qui contestait la position dominante et anticoncurrentielle de l'UEFA et la FIFA.

ARNAUD HERMANT

Le tribunal de commerce de Madrid a rendu hier une décision de justice favorable à A22, le promoteur de la Super Ligue, une compétition concurrente de la Ligue des champions, annoncée en 2021 par 12 clubs fondateurs (*). L'instance judiciaire espagnole demande à l'UEFA et la FIFA de « cesser leur comportement anticoncurrentiel » basé sur « des restrictions injustifiées et disproportionnées » et confirme que les deux instances qui gèrent le football mondial ont « abusé de leur position dominante » en s'opposant à la Super Ligue. Ce verdict confirme les principes énoncés en décembre dernier par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui avait, elle aussi, jugé contraire au droit européen l'interdiction de la Super Ligue, estimant que les pouvoirs des deux instances du football n'étaient « encadrés par aucun critère assurant leur caractère transparent, objectif, non discriminatoire et proportionné ».

« Nous nous félicitons de la décision du tribunal de Madrid. Il s'agit d'une étape importante vers un football de clubs véritablement compétitif et durable en Europe, s'est félicité Bernd Reichart, le président-directeur général de A22. Pendant trop longtemps l'UEFA a été autorisée à contrôler et à dominer le football de clubs au niveau européen. Les statuts de l'UEFA et les mesures agressives prises pour protéger son monopole ont étouffé l'innovation pendant des décennies et les clubs ne devraient pas avoir à craindre des menaces



de sanctions simplement pour avoir des idées et des discussions. L'ère du monopole est définitivement révolue. »

L'UEFA, elle, fait une lecture différente de la décision, comme en fin d'année la prise de position de la CJUE. Dans un communiqué, l'instance dit prendre « note du jugement rendu par le tribunal de commerce de Madrid [...] L'UEFA est heureuse de noter que le juge a confirmé la validité d'un système de pré-autorisation en place pour les compétitions tierces devant être approuvées en vertu des règles d'autorisation de l'UEFA et a reconnu les avantages incontestables de ces règles pour le système sportif du football. Le tribunal a également confirmé que la version actuelle des règles d'autorisation de l'UEFA [telle qu'adoptée en juin 2022] n'est pas affectée par la déci-

sion d'aujourd'hui [...] Quoi qu'il en soit, l'UEFA prendra le temps d'étudier le jugement avant de décider si d'autres mesures sont nécessaires. »

“L'UEFA peut toujours soumettre la participation des clubs à des règles”
PEDRO CALLOL, AVOCAT DE LA FÉDÉRATION ESPAGNOLE

Après la tentative de Super Ligue en 2021, l'instance a changé le format de sa Ligue des champions (36 équipes, au lieu de 32, réparties dans quatre poules de 9 avec 8 matches à disputer 4 à domicile 4 à l'extérieur avant un tableau à élimination directe à partir des 16^{es} de finale). Cette nouvelle mouture, qui vise à contrer le projet concurrent, entrera en vigueur en 2024-2025. « C'est une décision satisfaisante au regard du droit eu-

ropéen car une juridiction de droit commun dit que l'UEFA et la FIFA ne sont pas au-dessus des lois du droit de la concurrence, analyse un avocat français spécialiste du dossier. L'UEFA avait traité au départ l'arrivée de la Super Ligue avec mépris. » Pour Maître Pedro Callol, avocat de la Fédération espagnole dans ce dossier, « cette décision est cohérente avec celle de la Cour de justice européenne ». Pour ce juriste, « si l'UEFA ne peut pas restreindre la concurrence, elle peut toujours soumettre la participation des clubs à des règles claires et précises préétablies ». **E**

(* Real Madrid, FC Barcelone, Atlético Madrid, Juventus Turin, AC Milan, Inter Milan, Arsenal, Chelsea, Liverpool, Manchester City, Manchester United et Tottenham.

Bernd Reichart, président-directeur général de A22, entouré par le président du Real Madrid Florentino Pérez (à gauche) et Joan Laporta, son homologue du FC Barcelone, deux des principaux promoteurs de la Super Ligue, le 16 décembre, à Madrid.

arbitrage

Diallo intervient pour Frappart

Le président de la Fédération française a fait part de son indignation auprès de son homologue grec après les menaces dont a été victime Stéphanie Frappart lors de la finale de la Coupe de Grèce, samedi.

ARNAUD HERMANT

Stéphanie Frappart vit décidément une saison 2023-2024 bien délicate. Moins inspirée dans ses décisions d'arbitrage, à l'image de sa prestation controversée lors de la demi-finale de coupe de France Lyon-Valenciennes (3-0) le 2 avril, elle n'a pas été retenue par l'UEFA pour officier lors de l'Euro en Allemagne (14 juin-14 juillet).

Samedi alors qu'elle arbitrait la finale de la Coupe de Grèce entre le Panathinaïkos et l'Aris Salonique (1-0) disputée à huis clos à Volos, elle a dû être escortée par la police pour quitter l'enceinte après que ses décisions (trois expulsions notamment) ont provoqué la colère des joueurs et dirigeants de l'Aris Salonique.

Le club envisage même de déposer une plainte contre l'arbitre française auprès de l'UEFA. Frappart, qui avait été demandée en personne par la Fédération grecque pour arbitrer cette rencontre, a reçu le soutien de la Fédération française de football, qui envoie régulièrement des sifflets français arbitrer des matches de fédérations amies (Arabie Saoudite, Grèce, Qatar, Belgique, Portugal...).

“Ce qu'il s'est passé est purement inacceptable. Je suis profondément indigné”
ANTHONY GAUTIER, DIRECTEUR DE L'ARBITRAGE

Elle a également été soutenue par plusieurs de ses dirigeants dont son patron Anthony Gautier qui a échangé avec elle à plusieurs reprises depuis samedi. « Elle a

pris les décisions attendues, nous a expliqué le directeur de l'arbitrage. Rien ne peut justifier de tels comportements. On sait que le haut niveau oblige à faire face à des situations compliquées mais ce qu'il s'est passé est purement inacceptable, intolérable. Je suis profondément indigné. »

Philippe Diallo, le président de la Fédération française, a contacté son homologue grec pour lui faire part de son indignation après les menaces visant Mme Frappart. Le Syndicat des arbitres du football d'élite (SAFE), a aussi pris la défense de Stéphanie Frappart sur X : « Que lui reprocher ? D'avoir fait son travail dans un contexte houleux, avec impartialité. » Officiellement, la Fédération grecque n'a pas encore réagi ni présenter ses excuses après les incidents de samedi soir.



Stéphanie Frappart protégée par un policier face à des joueurs de l'Aris Salonique, samedi, à Volos, en Grèce.

Exp

Incidents de l'OL et d'une enquête

Le « fight » et parisiens de Coupe de PSG (2-1), a Dans un cor après deux j le parquet d ouvert une e pour « destr d'autrui par « dégradati et « violenc

Chabane (pour des d verdict au



Près de deu condamnati pour agress tribunal d'A ancien prési Said Chabbar à 13 heures, de Bobigny l délits finan blanchimen tenu à la fin en compari intermédiaire plusieurs tr joueurs aut a requis une d'emprison l'encontre d M' Bernard relaxe. Son i de la décisir n'étant pas juridique, il y avoir de co sur la gestic

Le PSG rep

Paris a fixé : la reprise de nternationa spécifiques en stage en H. De., A. H

Ligue des de série a

Quatrième c de série au : de Ligue des 13 août), do effectué le 2 soit l'Union Twente (HOL 2^e tour qui o (TUR) et le C Partizan Bel (SUI). Les Di les Glasgow Prague mai: deux dernie 27-28 août.)